Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le 20/01/2025
ID : 063-216301937-20250113-DEC_5_2025-AR

Ville de LEMPDES

N/REF JMP 2025.26

DECISION N° 5/2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **CONSIDERANT** l'offre de reprise reçue pour l'achat de deux véhicules qui ne sont plus utilisés ;

♦ D E C I D E ♦

Article 1 L'offre de rachat pour les véhicules suivants du parc communal est acceptée :

- RENAULT CLIO immatriculé 9380 YB 63 pour un montant de 1 500 € par la société BONY AUTOMOBILES
- RENAULT TRAFIC Minibus immatriculé AC-894-RT pour un montant de 1 000 € par la société BONY AUTOMOBILES

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

MAIRIE DE LEMPDES 63 (Puy-de-Dôme)

Fait à Lempdes, le 13 janvier 2025

Le Maire

Henri GISSELBRECHT